

LA
DES
DES
AVOCATS POUR
DÉFENSE
DROITS
ETRANGERS

anafé
Association nationale
d'assistance aux frontières
pour les étrangers

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré-e-s

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Ligue des droits de l'Homme

SAF

Syndicat
de la Magistrature

U.S.M.A.
Union Syndicale des
Magistrats Administratifs

Paris, le 7 octobre 2013

Madame Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

13, place Vendôme
75 001 PARIS

Madame la Ministre,

Dès le 21 mai 2013, nous vous disions les graves inquiétudes que nous inspirent les projets d'ouverture de deux salles d'audience « délocalisées », l'une au centre de rétention du Mesnil Amelot, l'autre dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, où les juges des libertés et de la détention de Meaux et Bobigny statueraient sur le maintien en rétention ou en zone d'attente des étrangers auxquels l'accès à notre territoire est refusé.

Depuis lors, de nombreuses voix particulièrement autorisées se sont jointes aux nôtres pour confirmer le bien fondé de ces inquiétudes et tenter de vous dissuader de mener jusqu'à leur terme des projets qui, en affichant le désastreux symbole d'un lieu de justice réservé aux étrangers au sein même des établissements où ils sont enfermés, portent gravement atteinte aux principes qui gouvernent le droit au procès équitable. Vous trouverez ci-joint le récapitulatif de l'ensemble des interventions qui vous ont été adressées en ce sens.

Répondant le 18 juillet à notre premier courrier et évoquant plus spécialement le projet d'annexe du tribunal de grande instance de Bobigny, vous nous faisiez savoir que vous aviez « demandé aux chefs de la Cour d'appel de Paris de [nous] recevoir dans les plus brefs délais afin de [nous] apporter des éléments de réponse à la situation actuelle et d'entendre [nos] observations ».

Tout en regrettant le peu d'empressement des chefs de Cour à donner suite à votre demande, nous nous sommes rendus à la réunion qu'ils ont finalement fixée au 26 septembre.

Cette réunion a d'abord été l'occasion de constater la grande improvisation dans laquelle avait été programmée la première audience au Mesnil Amelot puisque les chefs de Cour découvraient à cette occasion que ni les barreaux concernés ni la Cimade n'en avaient encore été informés quatre jours avant l'échéance. Un report de quinze jours décidé en catastrophe aura toutefois été la seule réponse à ce dysfonctionnement, pourtant révélateur du peu d'attention accordé au respect des droits de la défense dans la conduite de ce projet.

Surtout - et comme nous le craignons - cette réunion n'aura pas permis d'aborder les questions de fond dont nous souhaitons, depuis de nombreux mois, vous entretenir personnellement. Les chefs de Cour se sont en effet systématiquement retranchés derrière leur rôle d'accompagnateurs de ces projets – exclusivement chargés d'en gérer les aspects pratiques – pour refuser d'examiner les objections de principe auxquelles ils se heurtent, tenant à la publicité des audiences, à l'impartialité apparente de la juridiction et au respect des droits de la défense.

Il nous a ainsi été confirmé que ce simulacre de concertation n'avait d'autre objet, en attendant l'ouverture programmée de ces salles d'audience, que d'éluder les difficultés inhérentes à cette justice d'exception.

L'examen de ces difficultés vous incombe pourtant en votre qualité de ministre de la Justice et si, comme nous l'imaginons, leur ampleur est de nature à vous dissuader de mener ces projets à leur terme, c'est à vous qu'il appartient de prendre les initiatives nécessaires pour que les arbitrages et engagements de vos prédécesseurs – que vous avez souhaité nous rappeler - soient revus et abandonnés.

C'est pour examiner avec vous l'ensemble de ces questions que nous renouvelons, par le présent courrier que nous nous voyons contraints de rendre public, notre souhait de vous rencontrer le plus rapidement possible.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la ministre, à l'assurance de notre sincère considération.

Pour les organisations signataires

Françoise MARTRES
Présidente du Syndicat de la magistrature

Organisations signataires :

Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE),
Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé),
Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI),
La Cimade,
Ligue des droits de l'homme (LDH),
Syndicat des avocats de France (SAF),
Syndicat de la magistrature (SM),
Union syndicale des magistrats administratifs (USMA)